

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

- > Edito 1 et 2
- > Aménagement du territoire 2
- > Services à la population 6 et 7
- > Environnement - Développement durable 3 à 5
- > Développement économique 9 à 11
- > Logement - Habitat 11 à 14
- > Communication 15 et 16
- > Expression de l'opposition 18

Contacts

Site Internet : www.ccpom.fr
 Email : ccpom@ccpom.fr
 Adresse : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
 Tél. 03 87 58 32 32 - Fax. 03 87 67 59 48

CCPOM' le Mag : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
 Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
 N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal : 3^e trimestre 2016
 Tirage 24 500 exemplaires - crédit photo CCPOM
 Graphisme Noface>création - Impression A2DV
 numérique - Imprimé sur papier écologique Norme PEFC

L'INTERCOMMUNALITÉ ET SES ENJEUX

L'intercommunalité fait désormais partie de la vie des communes et le fera encore plus dans les années qui viennent. C'est un fait irréversible.

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle qui compte 54 234 habitants est encore actuellement la 5^e de Moselle sur 37 intercommunalités. À la fin de l'année 2016, il n'y aura plus que 21 ou 22 intercommunalités, puisqu'il y aura eu des regroupements faits à l'instigation du Préfet et des pouvoirs publics.

J'ai milité pour que nous restions autonomes avec notre identité propre, donc toujours CCPOM, j'ai été appuyé à la quasi-unanimité par les autres élus communautaires. Il y a deux conceptions qui s'affrontaient. Celle de l'élargissement soutenue par le maire de Metz qui voulait se développer au nord (pourquoi juste au nord et pas le sud-messin ?), en disant on englobe le nord-messin (la CCPOM et Rives de Moselle, soit 105 000 habitants en plus des 230 000 de Metz Métropole), bref on s'élargit d'abord et avant tout, on discute ensuite...

Et celle de l'approfondissement : on discute d'abord de fiscalité, de gouvernance, de projets ou d'équipements car notre communauté est dans un deuxième cercle de la périphérie du Grand Metz...

C'est ma conception, et c'est celle que j'ai proposée et préconisée à la CCPOM.

Et on a un exemple concret de l'élargissement sans approfondissement ; c'est le passage, le 1^{er} mai 2004, de l'Europe des 15 à 26 [11 pays supplémentaires d'Europe Centrale], sans avoir évoqué avant le droit des travailleurs détachés de leurs pays vers les 15, de l'harmonie fiscale [Luxleaks...]. On a vu et on voit encore, aujourd'hui, en France et en Europe, le résultat au niveau social et fiscal...

Cet élargissement vers un « Grand Metz » aurait nécessité un alignement fiscal, bref une augmentation de la fiscalité intercommunale et donc des impôts communautaires de 510%, [le taux de la CCPOM est de 1.8 et celui de Metz Métropole est de 9.98 avec encore une hausse de près de 10% votée en avril 2016 à Metz Métropole sans compter le versement transport], alors que la CCPOM n'a pas augmenté ses taxes en 2016. Même si ces alignements avaient été lissés sur quelques années, la hausse serait tout de même de 72% par an pendant 7 ans par exemple. C'est une vérité que nul ne peut nier.

.....suite au verso...



Credit photo : ville de Rombas

Un grand homme, Winston Churchill disait : « *Un Etat n'a pas d'amis ; il n'a que des intérêts.* » Il en va de même de notre Communauté de Communes. Nous ne sommes pas des pompes aspirantes, mais nous sommes présents pour défendre les intérêts de notre territoire communautaire. Cette question a fait l'objet d'un débat, d'une délibération et d'un vote au sein du Conseil Communautaire de la CCPOM, le 1^{er} décembre 2015 qui, à l'unanimité moins une abstention, s'est rangé derrière mes arguments pour que la CCPOM reste autonome et maîtrise sa fiscalité et ses équipements [crèches, zones industrielles, Fil Bleu, pistes cyclables, étude sur l'avenir du site thermal d'Amnéville avec la Région Grand Est, le Département de la Moselle et la Caisse des Dépôts et Consignations...].

En réalité et derrière ces débats techniques de l'intercommunalité se cachent toujours des impacts concrets pour notre vie quotidienne. Il est essentiel que nos concitoyens soient informés et conscients de nos enjeux communautaires qui se jouent pour notre avenir. Et qu'ils soient sûrs que leurs intérêts soient bien défendus par des élus aguerris qui monteront en première ligne pour défendre les intérêts de leur territoire communautaire et donc de leur ville.

Lionel FOURNIER
Maire de Rombas
Président de la CCPOM

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LES PORTES DE L'ORNE... OU L'AMBITION DE DEVENIR LA VITRINE D'UN SITE D'EXPÉRIMENTATION POUR INVENTER LA VILLE DE DEMAIN ENTRE GOUVERNANCE ET TRAVAUX...

UNE NOUVELLE STRUCTURE DÉDIÉE AU PROJET

Le projet des Portes de l'Orne, situé sur les territoires des Communautés de Communes du Pays Orne Moselle [CCPOM : Amnéville, Rombas, Vitry-sur-Orne], et des Rives de Moselle [CCRM : Mondelange, Richemont, Gandrange] sur plus de 550ha, était depuis ses débuts, géré par les deux intercommunalités.

Afin de rendre le projet plus lisible, et sa gestion encore plus efficace et opérationnelle, la CCPOM et la CCRM ont décidé de se rassembler au sein d'une seule et même structure autonome entièrement dédiée au projet : le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne. Par arrêté du 22 novembre 2015, le Préfet a officialisé sa naissance. Les membres du Comité Syndical [dix élus de chaque EPCI] ont ainsi pu être installés dès le mois de janvier 2016 et manifester leur volonté de s'investir pleinement dans ce projet emblématique, innovant et visionnaire,

tout en renonçant, à l'unanimité, à toutes indemnités et recrutement de personnel. A sa tête, Lionel FOURNIER, s'appuie sur les compétences de ses trois Vice-présidents, Rémi SADOCCO [Maire de Mondelange], René DROUIN [Maire de Moyeuve-Grande] et Julien FREYBURGER [Maire de Maizières-lès-Metz].

Coordonnées :
Syndicat Mixte d'Etudes et
d'Aménagement des Portes de l'Orne
34 Grand'rue - 57 120 ROMBAS
(siège de la CCPOM)
accueil@portes-de-lorne.fr

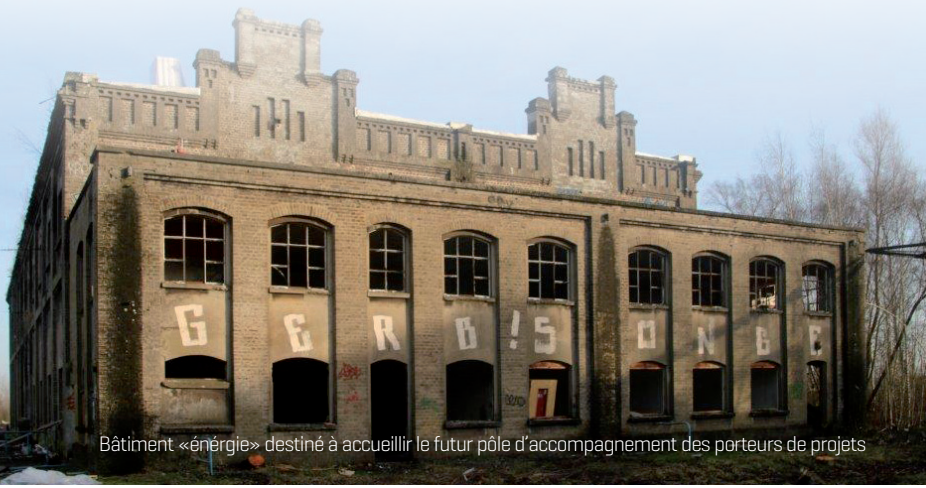
TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE DÉSAMIANTAGE

Au cours de ces derniers mois, le paysage de la partie amont des

Portes de l'Orne, l'ancienne Usine de Rombas, a considérablement évolué : de nombreuses démolitions de bâtiments fortement détériorés et non compatibles dans leur positionnement avec les grands principes d'aménagement des Portes de l'Orne ont eu lieu. Ont été conservés les plus emblématiques [bâtiment des syndicats, bâtiment Energie, atelier locotracteur,...].

De nouvelles perspectives visuelles s'offrent désormais aux passants de la rue de l'Usine, qui découvrent ou redécouvrent, avec étonnement, curiosité et parfois nostalgie, l'héritage patrimonial d'un site qui fût autrefois la glorieuse Usine de Rombas, espace qui reprend aujourd'hui, peu à peu, ses droits dans le paysage urbain de notre vallée.

L'ensemble de ces travaux de démolition et de désamiantage, mené par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine [EPFL], devrait s'achever au début de cet été.



Bâtiment «énergie» destiné à accueillir le futur pôle d'accompagnement des porteurs de projets

RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS CONSERVÉS : DÉJÀ DEUX PROJETS !

> UNE FUTURE MAISON DU PROJET OUVERTE À TOUS

Première réhabilitation engagée, l'ancien bâtiment des syndicats, situé rue de l'Usine à Rombas, a vocation à devenir la future Maison du projet. Ce lieu vitrine, d'expression, ouvert à tous, est destiné à incarner la représentation « miniature » de tout ce qui composera le projet urbain des Portes de l'Orne, jusqu'à son achèvement. Elle aura notamment pour objectif, de devenir une maison d'expérimentation destinée à faire débattre et tester en amont puis amorcer ce qui se développera plus tard, au fil des années, sur le site lui-même. Elle centralisera ainsi, tous les éléments et étapes d'avancement du projet.

La Maison du projet devrait ouvrir ses portes vers la fin de l'année 2017.



En attendant, une Maison du projet provisoire vous accueille à proximité depuis le 3 Juin :
Les mercredis de 9h à 12h
Les vendredis de 14h à 16h30

> UN PÔLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Deuxième réhabilitation prévue, l'ancien bâtiment énergie, situé en plein cœur du site, a vocation à devenir un pôle d'accompagnement des porteurs de projet. Ce futur complexe économique, composé notamment d'une couveuse, d'un incubateur et d'une pépinière d'entreprises, accueillera, conseillera et appuiera aussi bien les futurs entrepreneurs dans l'ensemble des phases précédant la création de leur structure, que les nouvelles entreprises dans leurs premières années de vie...

Ce pôle d'entrepreneuriat et d'innovation, laboratoire d'idées à destination de tous ceux qui portent un projet, qu'il soit déjà abouti ou non, est destiné à devenir un lieu de centralisation des initiatives, de synergie des forces et de création de réseaux, en faveur d'un dynamisme local en reconquête. Une réflexion est également menée pour y accueillir un espace de coworking et un Fablab ...

VR52 : QUELS IMPACTS POUR LE GOLF D'AMNÉVILLE ?

Au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015 - 2020, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) va réaliser l'opération VR52 - section A4/Vitry-sur-Orne, dont une partie du tracé de cette nouvelle voie rapide impacte le golf d'Amnéville.

Une restructuration du golf est donc envisagée, avec pour objectif de maintenir cet équipement dans la catégorie des parcours 18 trous. Une étude a débuté fin 2015 pour examiner les possibilités de redéploiement du golf.

Les terrains ceinturant le golf seront les zones préférentielles de redéploiement. Tout l'enjeu de l'étude actuellement en cours est de définir le meilleur scénario de redéploiement du golf, pendant et après les travaux de la VR52, avec une parfaite intégration des enjeux golfs, environnementaux, paysagers et fonciers du projet.



LA MUTUELLE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE LA CCPOM

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a souhaité mettre en œuvre une solidarité intercommunale en direction de tous ses habitants et des salariés travaillant sur son territoire.

Suite à l'envoi d'un questionnaire « Votre mutuelle santé solidaire » en novembre 2014, la CCPOM a lancé une consultation afin que plusieurs organismes de complémentaire santé nous proposent leurs meilleures offres.

Ainsi, un partenariat avec la mutuelle santé PRO BTP a été engagé depuis l'été 2015. Des conseillers sont à votre écoute :

- **par téléphone au 03 83 95 39 94**
- **à l'agence de Metz**, 9 rue d'Austrasie : du lundi au vendredi 8h30-12h30 sans RV auprès de Mme BOURCIER : s.bourcier@probtpt.com et sur RV auprès de Mme COOLEN les après-midi et le samedi matin : m.coolen@probtpt.com
- **à l'agence de Thionville**, 45 rue de Paris : du mardi au samedi 8h30-12h30 sans RV, sur RV auprès de Mme COOLEN et M. SAUSSINE : m.saussine@probtpt.com

Nous vous rappelons que l'adhésion est facultative. Les habitants peuvent accéder aux services de proximité mis en place sur le territoire ainsi qu'un accompagnement personnalisé.

PETITE ENFANCE :

un nouveau délégataire pour la gestion des multiaccueils

La CCPOM a acquis la compétence « Petite Enfance » en juillet 2010. À cette date, la halte-garderie de Rombas (transformée ensuite en multiaccueil) et le Relais Parents Assistants Maternels (d'Amnéville) sont devenus communautaires. Parallèlement, la CCPOM s'est engagée dans la construction de quatre nouveaux multiaccueils.

Elle dispose donc à ce jour de 5 équipements multiaccueils sur son territoire (soit 175 places).

Ils sont situés sur les communes suivantes :

- Amnéville : capacité d'accueil de 60 places,**
- Rombas : capacité d'accueil de 25 places,**
- Marange-Silvange : capacité d'accueil de 30 places,**
- Vallée de l'Orne : capacité d'accueil de 30 places,**
- Ste-Marie-aux-Chênes : capacité d'accueil de 30 places.**

La Communauté de Communes a par ailleurs fait le choix de déléguer à un partenaire l'exploitation de ses multiaccueils. C'est ainsi que la fédération « Léo Lagrange » s'est vue confier la gestion des multiaccueils d'Amnéville et de Rombas, à compter du 1^{er} Janvier 2012, et la Vallée de l'Orne, Marange-Silvange et Sainte-Marie-Aux-Chênes à compter du 1^{er} Mai 2013.

Cette Délégation de Service Public (DSP) arrivant à son terme le 31 Décembre 2015 (prolongée jusqu'au 31 Mars 2016), une nouvelle procédure de mise en concurrence a été engagée.

Au terme de cette procédure, la société « People & Baby » qui gère déjà 12 crèches de collectivité en DSP, dans la région Est, a été choisie parmi 5 candidats. Toutes les offres étaient sensiblement équivalentes quant à la qualité des prestations proposées. Par contre les écarts de prix étaient importants. Le Conseil Communautaire a donc retenu l'offre présentée par « People & Baby » qui était la mieux disante.





RÉGIS MULLER
Directeur Région EST



JULIE FEISS
Responsable Opérationnelle
Bureau Région EST

> Qu'est-ce que People & Baby ?

People&Baby est une société française spécialisée dans la gestion et la création de crèches d'entreprises et de collectivités. Elle a été fondée en 2004 par Odile Broglin, infirmière puéricultrice. Aujourd'hui, People&Baby gère 230 crèches et 880 crèches fédérées au sein du réseau Crèches Pour Tous. Elle compte 2 200 professionnels de la Petite Enfance et accueille 18 000 familles par semaine. **Au total, 600 entreprises et 80 municipalités ou collectivités font confiance à People&Baby.**

People&Baby en Région EST gère 12 crèches de collectivité en DSP (dont la CCPOM, Schiltigheim, Ensisheim, Niederentzen, Bar sur Aube, St Lupien, Anglure), 3 crèches inter-entreprises (Forbach, Strasbourg, Schiltigheim) et 8 micro crèches (Thionville, Metz, Brumath, Schiltigheim, Strasbourg). La société s'est développée au Luxembourg et gère 1 crèche de 54 berceaux, poppy baby, et au 1^{er} septembre gèrera la crèche du Parlement Européen à Luxembourg [108 berceaux].

People&Baby : · un taux d'encadrement supérieur aux normes,
· un programme pédagogique innovant centré sur des ateliers socle et sur le concept du libre accès aux espaces de jeux,
· des outils de communication pour les parents,
· une alimentation contrôlée du point de vue équilibre nutritionnel et origine des aliments [par exemple un label garantissant que les repas sont composés de 50% des produits bio].

> Quel sera votre rôle sur le territoire de la CCPOM ?

Le directeur régional EST veille au suivi du contrat conclut avec la collectivité durant toute la durée de la délégation de service public. Il est présent lors des comités de suivi avec la collectivité et garantit la bonne exécution du contrat.

> Pour quelles raisons avez-vous postulé ?

· **Pouvoir participer à l'élaboration d'un vrai projet de territoire sur la petite enfance.** Fort de son expérience de plus de 10 ans, People&Baby, premier partenaire des collectivités, travaillera à l'élaboration d'un projet social et pédagogique en lien avec les spécificités de la CCPOM. Des partenariats seront mis en place avec des intervenants extérieurs (musicologue, conteur, psychologue, pédiatre...) mais aussi avec les associations et acteurs locaux autour de la petite enfance. Avec une durée de contrat de 6 ans et 5 structures d'accueils représentant 175 berceaux au total, People&Baby contribuera par son expertise à l'évolution de l'offre d'accueil des tout petits. D'un point de vue social et économique, ce sont plus de 80 emplois directs pour l'encadrement des structures.

· **Développer le réseau People&Baby dans la Grande Région EST :** avec l'intégration des 5 structures de la CCPOM, People&Baby renforce sa présence sur la région. Elles complètent les crèches déjà présentes de Thionville ou encore Metz. La CCPOM bénéficiera ainsi de la dynamique de notre réseau local, notamment par l'animation et la formation des équipes des crèches, mais aussi de la synergie et les économies d'échelles que permet un réseau de la taille de People&Baby.

> Quel sera votre rôle avec les structures du territoire ?

Je suis responsable de l'exploitation de l'ensemble des crèches de ma zone régionale. L'objectif est d'accompagner la crèche au quotidien, d'encadrer et d'animer les directions de crèche. Mon rôle de terrain polyvalent remplit des missions de MANAGEMENT, de GESTION, d'HYGIÈNE de SÉCURITÉ ET de SANTÉ, de PÉDAGOGIE. J'anime aussi les relations partenaires [collectivités, la Protection Maternelle et Infantile, la Caisse d'Allocations Familiales,...]. Et enfin, je suis garante de la bonne communication des informations et de la mise en place des outils pour et envers les familles.

> Quels sont les types d'accueil proposés ?

Ce sont des structures d'accueil collective dédiées à la petite enfance, de 0 à 6 ans. Elles proposent de l'accueil régulier, sous forme de contrat annuel, et de l'accueil occasionnel, pour des besoins plus ponctuels.

> Comment s'inscrire ?

Un bulletin de préinscription est disponible sur le site internet de la CCPOM et auprès des structures. **Les demandes sont étudiées 2 fois par an dans le cadre de commission d'attribution des places.** Bien évidemment, en dehors de ces 2 commissions, les demandes sont étudiées au cas par cas tout au long de l'année. Quand la demande est acceptée les parents effectuent l'inscription. Les familles ont aussi la possibilité de visiter l'établissement sur rendez-vous et de rencontrer les équipes notamment avant d'organiser la période d'adaptation de l'enfant au sein de la crèche.



LES CONTENEURS ENTERRÉS ARRIVENT À LA CCPOM

Installés en sous-sol, ils sont munis d'une cuve de 5m³ enterrée et d'une borne de surface par laquelle on vient déposer ses déchets. Ces bornes discrètes dans le paysage permettent de pallier au problème de stockage des déchets dans l'habitat collectif dense, ne disposant pas d'espace de stockage.



Exemple de conteneurs enterrés installés en pied d'immeubles.

Au-delà d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants, les conteneurs enterrés représentent également une réelle amélioration des conditions de travail pour le personnel de collecte : la collecte étant

mécanisée, les agents n'ont plus de lourds sacs à porter ou de bacs à manœuvrer, réduisant ainsi les risques de troubles musculo-squelettiques.

Dans un premier temps, les grands collectifs seront équipés, en partenariat avec les bailleurs sociaux du territoire qui participent financièrement au projet, avant une possible extension à tous les grands immeubles, y compris les copropriétés, et aux centres-villes.

Actuellement, un bureau d'étude accompagne la CCPOM dans les études préalables nécessaires à la mise en place des conteneurs enterrés. Les premiers devraient être installés avant la fin de l'année.

UNE COLLECTE POUR LES BIO-DÉCHETS

Les ordures ménagères contiennent 1/3 de déchets fermentescibles [déchets alimentaires, épluchures, reliefs de repas, marc de café, petits déchets verts,...]. Ils pourraient être détournés de l'incinération pour être valorisés en compostage ou en méthanisation et ainsi retourner à la terre.

Pour permettre un traitement optimal de ces biodéchets et la meilleure valorisation possible, il est nécessaire de les séparer en amont des autres déchets, en passant par une collecte séparée.

La CCPOM souhaite expérimenter pendant 1 an la collecte séparée de ces biodéchets en point d'apport volontaire. Le principe de l'apport volontaire permet de ne pas ajouter de tournée de collecte ni d'équipement individuel supplémentaire [dans une démarche de rationalisation économique et de service de proximité].

Cette année, pour la phase d'expérimentation, deux zones test vont être retenues : l'une en habitat pavillonnaire et l'autre en habitat collectif. Les conteneurs à biodéchets seront installés à côté des points d'apport volontaire verre et papier existants, à proximité des lieux de passage [école, commerces, ...]. Ces conteneurs sont parfaitement hermétiques et ne laissent

échapper aucune odeur. De plus, leur collecte se fait en échange d'un plein contre un vide, donc sans manipulation des déchets sur la voie publique.

Les habitants participant à l'expérience recevront un bioseau et des sacs en papier kraft pour faciliter la pré-collecte à domicile.

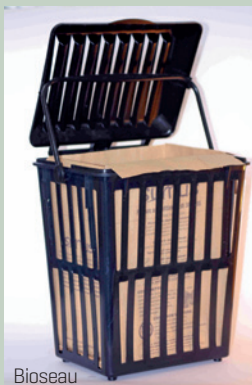
Si l'expérimentation est concluante, c'est l'ensemble du territoire de la CCPOM qui pourrait à terme être concerné par la collecte des biodéchets en apport volontaire. Tous les habitants, avec ou sans jardin, pourront réduire leur production d'ordures ménagères résiduelles et valoriser leurs déchets de cuisine par le biais d'une solution innovante en faveur de l'environnement.



Modèle de conteneur de collecte



Des biodéchets



Bioseau

PROLONGATION DU FIL BLEU : CRÉATION D'UNE PASSERELLE POUR FRANCHIR L'ORNE

Exemple de passerelle à poutres latérales de type Pratt.

Suite aux travaux d'aménagement des berges de l'Orne réalisés en 2015 par l'EPFL (Etablissements Publics Fonciers de Lorraine), le Fil Bleu relie Moineville à Vitry-sur-Orne, avec pour vocation de rejoindre la vélo-route Charles Le Téméraire à hauteur de Richemont.

Dans la perspective de ce projet, qui sera réalisé en partenariat avec la Communauté de Communes de Rives de Moselle, et afin d'assurer la continuité du tracé et la cohérence de la promenade, il est envisagé de créer une passerelle piétons et vélos cette année, pour franchir l'Orne et relier la piste à la voirie existante.

ANIMATIONS SUR LE TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS

Depuis le mois de septembre 2015 la CCPOM a engagé un ambassadeur du tri et prévention des déchets ayant pour objectif de sensibiliser la population de son territoire aux gestes Eco-citoyens.



A ce jour et suite à des appels à candidature des animations ont été réalisées aux périscolaires d'Amnéville, Malancourt-la-Montagne, Clouange, et Pierrevillers le temps de midi et pendant les temps d'activité périscolaires après les heures de cours.

Les animations se déroulent par groupe de 15 enfants et sont centrées les thèmes suivants : *le tri sélectif, le recyclage et la prévention des déchets.*

L'ambassadeur explique comment et quels déchets trier, les équipements mis à disposition pour bien trier, et ce que deviennent nos déchets après leur collecte.

Le thème de la prévention des déchets est également abordé : Comment limiter notre production de déchets dans notre vie quotidienne.

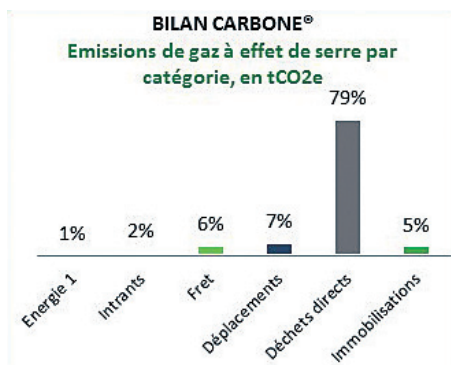
Tout en s'amusant les gestes éco-citoyens deviennent un jeu et non un enjeu.

DÉCHÈTERIES : UN NOUVEAU gestionnaire

Depuis le 1^{er} novembre 2015, un nouveau gestionnaire assure l'exploitation des 4 déchèteries de la CCPOM : l'entreprise NICOLLIN. C'est l'occasion de rappeler que l'accès aux déchèteries est réservé aux particuliers résidant sur la CCPOM, sur présentation de la carte de déchèterie ou d'un justificatif de domicile. L'accès n'est pas autorisé aux professionnels [artisans, commerçants].

Si une intervention de l'ambassadeur du tri et prévention des déchets vous intéresse veuillez contacter

la CCPOM au 03 87 58 32 32
ou par mail : ccpom@ccpom.fr



POURQUOI RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ?

Sans effet de serre, la température serait de -18°C et ne permettrait pas le développement de la vie sur Terre. Mais les gaz à effet de serre émis par à l'activité humaine viennent s'ajouter au phénomène présent naturellement et provoquent ainsi une augmentation qui est à l'origine du dérèglement climatique à l'échelle mondiale.

> Un fait à retenir : 2015 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée par l'homme sur Terre.

Pour en savoir plus sur les actions et les gestes qui réduisent les émissions de Gaz à Effet de Serre, vous pouvez vous rendre sur le site www.ecocitoyens.ademe.fr

LA CCPOM FAIT SON BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE

MESURER POUR MIEUX AGIR

La CCPOM a réalisé un bilan carbone® à l'échelle de son patrimoine (les bâtiments) et de ses services (son fonctionnement propre et ses domaines de compétences). Au total, la CCPOM a émis 8 260 T équivalent CO2 en 2014, ce qui correspond à : 30 millions de km en voiture citadine ou 1 615 A/R Paris-New-York en avion.

Parmi les activités de la CCPOM les plus émettrices de gaz à effets de serre, on note :

- les déchets produits par les activités de la CCPOM et les habitants = 79% des émissions
- les déplacements des visiteurs (en déchèterie, au niveau du secteur de la petite enfance et du RPAM, les services internes de la CCPOM) = 7% des émissions
- le fret (liés aux achats et à la collecte des déchets principalement) = 6% des émissions.

Une feuille papier mise au recyclage et recyclée, est 26 fois moins émettrice qu'une feuille de papier mise aux ordures ménagères.

Le fuel est environ 4 fois plus émetteur de CO2 que l'électricité et le gaz est 3 fois plus émetteur.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Cet outil d'aide à la décision permet de réaliser une évaluation globale des émissions de gaz à effet de serre et d'identifier les leviers d'actions en interne comme auprès des acteurs extérieurs à la CCPOM (visiteurs, fournisseurs, prestataires et habitants).

Suite au diagnostic, la CCPOM va définir un plan d'action pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les objectifs français et européen.

TOUS ACTEURS

En tant que particulier, nous pouvons adopter au quotidien quelques gestes simples : s'équiper en lampes basse consommation, éteindre ses appareils en veille, réduire ses ordures ménagères et augmenter la part des déchets recyclés, éviter d'utiliser notre véhicule sur de courtes distances, consommer fruits et légumes de saison,... Tous ces gestes, si nous les accomplissons tous ensemble, pourront contribuer à limiter notre impact sur le réchauffement de la planète.

CHALLENGE AU BOULOT À VÉLO

De nombreux lots gagnés !

Dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, l'Association Metz à Vélo a organisé un challenge « Au boulot à vélo » sur l'ensemble de l'agglomération messine, pour inciter à l'utilisation du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail.

Le challenge s'est déroulé du 30 mai au 18 juin, avec deux épreuves :

- > du 30 mai au 3 juin, un challenge à destination des entreprises et de tout employeur
- > du 30 mai au 18 juin, un challenge par équipes de 3 personnes.

Les établissements lauréats se verront attribuer les « Prix de la Mobilité Active 2016 ».

Au-delà d'agir pour l'amélioration de la qualité de l'air, pour la transition énergétique et la modification des habitudes de déplacements, les participants avaient également la chance de gagner de nombreux lots originaux (et locaux).

Les vainqueurs du challenge « Entreprise » bénéficieront d'une intervention de l'association auprès des salariés pour des conseils d'itinéraires, diagnostic vélos et marquage Bicycleode.

Pour les vainqueurs du challenge « Equipe », à la clé : des séjours week-end vélo pour 2 personnes, des bons d'achat chez un vélociste, des coffrets « Vins de Moselle ».

Et pour tous les participants, des chances supplémentaires de gagner avec 2 tirages au sort, l'un pour l'ensemble des participants et l'autre exclusivement pour les participants de la CCPOM !

La remise des prix se fera lors de la Semaine Européenne de la Mobilité, entre le 16 et le 22 septembre 2016.

Toutes les infos et les résultats sur : www.au-boulot-a-velo-metz.org

2016, LA 2^E ÉDITION DE BE YOUR BOSS

Fortes du succès de l'édition 2015 du concours Be Your Boss ; dans le cadre duquel une trentaine de jeunes et porteurs de projets d'entreprise se sont portés candidats via internet et où seize d'entre eux ont été récompensés ; la Communauté de Communes, l'IAE de Metz et le Peel* / Université de Lorraine ont lancé la 2^e édition de ce projet en 2016 avec les mêmes objectifs : développer la créativité, l'esprit d'entreprise et injecter une énergie nouvelle aux jeunes créateurs de notre territoire.

> BE YOUR BOSS, C'EST QUOI ?

1 SELECTION DES PROJETS

L'idée : sélectionner des projets de jeunes collégiens, lycéens et étudiants habitants et/ou scolarisés sur le territoire de la CCPOM.

2 ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS DES PARTICIPANTS

La CCPOM, maître d'œuvre du concours accompagne et conseille les participants dans l'écriture du scénario des vidéos de présentation de chaque projet.

3 CHOIX DES LAURÉATS

Un jury de sélection composé d'élus de la CCPOM, d'entrepreneurs du territoire et de l'Université de Lorraine se réunit pour choisir les vidéos des lauréats et décerne ensuite les récompenses lors de la grande soirée de remise des prix à tous les lauréats de « Be Your Boss ».

> POUR QUEL OBJECTIF ?...

Initier l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge et récompenser les plus créatifs.

> LES PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉDITION 2016

NOVEMBRE 2015 - Démarrage du projet et rencontre avec les acteurs du territoire [communes, établissements scolaires et un représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Moselle].

JANVIER - Visite des établissements scolaires dans les classes de 4^e, 3^e, 2nde, 1^{ère}, terminal et BTS et lancement de l'appel à projet. via le site <http://www.beyourboss.fr/>

FEVRIER - Rencontre avec les entreprises du territoire représentant le monde du développement économique, de la formation et de l'entrepreneuriat.

MARS - Rencontre avec les participants lors d'une matinée de travail sur la méthodologie à employer et la réalisation de leur projet.

MAI - Réunion des membres du jury composé d'élus, d'entreprises et d'universitaires pour visionner les projets et faire le choix des lauréats.

> GRANDE SOIRÉE DE REMISE DES PRIX AU SEIN DE L'ESPACE CULTUREL À ROMBAS.

Le 12 mai 2016, 4 prix ont été décernés par le jury, et 1 par le public avec un vote en direct.

> CATÉGORIE COLLEGE / LYCÉE

- **Prix de l'idée la plus innovante** décerné à Andréa du Lycée Julie Daubié de Rombas pour son projet Stylo correcteur d'orthographe

- **Prix de la plus belle réalisation** décerné à Mehdi et Yanis du collège les Gaudinettes de Marange-Silvange pour leur projet Chauss'eco'luma.

- **Coup de cœur du jury** décerné à Noémie et Naomi du collège La Source d'Amnéville pour leur projet de Boitier à Lunettes intelligent.

- **Grand Prix du jury** décerné à Elsa du lycée Julie Daubié de Rombas pour son projet « Double liseuse synchronisée ».

- **Prix du Public** décerné à Anaëlle du collège les Gaudinettes à Marange Projet Hydro Car.

> CATÉGORIE LES ETUDIANTS

- **Le Prix du modèle économique le plus innovant** décerné «ex aequo» à Simon de l'IAE de Metz pour son projet L'atelier de Simon, et à Paul et Julien de l'IAE de Metz pour leur projet Hoole.

- **Grand Prix des étudiants** décerné à Aude de l'IUT de Metz pour son projet Déli'bag.

* IAE : institut d'Administration des Entreprises
PEEL : Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine



Les prix du palmarès ont été remis par les entreprises partenaires de l'édition 2016 du concours BE YOUR BOSS : Les Bronzes d'Industrie, CITRAVAL, LORRAINE ATELIER, MULLER TP, SOFICO FRANCE, Snowhall, Piscine d'Amnéville, La poste

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES CENTRES VILLES :

UNE PRIORITÉ POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire, la Communauté de Communes a souhaité s'engager dans la mise en place d'une opération de redynamisation des commerces des centres villes afin de dynamiser l'activité économique et commerciale du territoire.

L'OBJECTIF DE LA CCPOM

Ce programme a pour objectif principal d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants, de retrouver une esthétique des rues commerçantes et une nouvelle dynamique des centres ville des communes membres de la CCPOM.

Avec la mise en place de fonds de concours, les commerçants-artisans du territoire de la CCPOM pourront bénéficier d'aides financières pour la modernisation de leur commerce. **La Communauté de Communes souhaite ainsi soutenir et développer le commerce de proximité, maintenir l'attractivité commerciale et enfin conforter l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire plus particulièrement sur les centres villes.**

LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Les conditions d'attribution :

- > Être localisé dans le périmètre déterminé : la liste des axes éligibles est disponible auprès des services de la CCPOM ou téléchargeable sur le site internet : www.ccpom.fr.
- > Être inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers.
- > Être à jour des cotisations fiscales et sociales.

Les activités non éligibles :

- > Les entreprises non commerciales
- > Les commerces dont la surface de vente est supérieure à 300 m².

Les travaux subventionnables :

Innover ou rénover de manière générale pour améliorer la qualité esthétique et l'attractivité de votre commerce notamment par :

- > la rénovation de la façade
- > l'installation et/ou ré-entoilage des stores
- > l'installation d'un système de rétro-éclairage de la vitrine à économie d'énergie
- > le changement du rideau de protection par un volet en lame ajourée à l'intérieur de la vitrine

Le montant de l'aide :

La prise en charge par la CCPOM est fixée à **30% du montant total HT des travaux subventionnables. Un plafond de subvention est fixé à 4 500 €** (soit un montant maximum d'investissement subventionnable de 15 000 €HT).

DU PROJET À SA RÉALISATION : les différentes étapes

1^{ère} étape :

Contactez le service « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » à la CCPOM au 03 87 58 32 32 pour exposer votre projet et ouvrir un dossier si vous remplissez les conditions.

2^e étape :

Remplir votre dossier de demande de subvention et le retourner à la CCPOM – Service DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – 34 Grand' Rue – 57 120 ROMBAS

Les pièces à joindre sont :

- le dossier de demande de subvention dûment complété,
- une autorisation préalable aux travaux,
- une attestation URSAFF de régularité des obligations fiscales et sociales,
- un extrait Kbis,
- des photos ou esquisses des travaux envisagés,

- un RIB,
- les devis des travaux.

3^e étape :

Examen de votre dossier :

- > Pour avis par le comité de pilotage d'attribution de subvention
- > Pour attribution par le Bureau Communautaire qui s'engage à respecter la confidentialité totale des éléments transmis.

NE PAS OUBLIER - IMPORTANT

- > **L'accord de subvention est notifié par courrier par la CCPOM.**
- > **Ne pas entreprendre les travaux avant cette notification.**

4^e étape :

Réaliser des travaux dans les 12 mois qui suivent la notification de subvention. Après l'achèvement des travaux (si ceux-ci sont conformes au projet présenté), fournir les factures acquittées conformément au projet initial retenu.

> Cette dernière étape déclenchera le paiement de la subvention.

À télécharger sur www.ccpom.fr :
notre plaquette de communication et
le formulaire de demande d'aide

DE NOUVELLES IMPLANTATIONS SUR LE PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE BELLE FONTAINE

Le Parc d'Activités Communautaire Belle Fontaine (situé sur les communes de Clouange, de Rosselange et de Rombas), continue à se développer :

- > Construction par la CCPOM d'un bâtiment destiné à accueillir le siège de l'entreprise MULLER TP-NGE installé jusqu'à présent à Amnéville. Cette construction a permis de maintenir le siège de cette société sur le territoire communautaire (85 emplois).
- > La société RIGGI SARL s'est installée dans le bâtiment anciennement occupé par la société TRAFIC depuis l'automne 2015. Spécialisée dans la vente et la pose de revêtements de sols et de murs elle emploie actuellement 30 personnes.
- > La « Ligue Régionale de Tir de Lorraine » a implanté son siège sur Belle Fontaine.
- > Un bâtiment regroupant un ensemble de cellules commerciales a été réalisé à proximité de « Super U ». Il est composé de 7 cellules :
 - 4 d'entre elles ont ouvert en 2014 : un salon de coiffure COIFF LO, un magasin de sport PROSPORT, une boucherie-épicerie « SAVEUR DU MONDE » et une pizzeria PIZZA HIT,
 - 2 en 2015 : une discothèque « LE WHITE BLUE » et un restaurant « LE MEVLANA ».



Ligue Régionale de Tir de Lorraine



Société RIGGI SARL



Entreprise MULLER

LOGEMENT - HABITAT

ÉTUDE DE LA VACANCE DES LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPOM

CONTEXTE

Lors de sa réunion du 13 février 2012, le Bureau Communautaire de la CCPOM a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2012-2017.

Le diagnostic établi à l'occasion de l'élaboration du PLH fait état d'une hausse significative du nombre de logements vacants sur l'ensemble du territoire intercommunal et plus particulièrement sur la Vallée de l'Orne.

Pour résorber ce phénomène, la CCPOM entend faire de la lutte contre la vacance l'une de ses priorités avec pour objectif de procéder à une remise sur le marché de 25 logements vacants par an soit environ 10% de logements vacants existants.

Pour mener à bien cette action, il a été convenu, dans un premier temps, de procéder à la réalisation d'une étude sur le parc de logements vacants afin de mieux appréhender ce phénomène, et de définir les besoins et les modalités de mise en œuvre d'un dispositif.

Les principales phases de cette étude sont les suivantes :

- > Recenser et localiser les logements vacants sur le territoire de la CCPOM ;
- > Analyser un échantillon significatif de logements vacants ;
- > Proposer des scénarios d'interventions spécifiques et des solutions de remise sur le marché de ces logements.

Afin de réaliser cette étude pré-opérationnelle, la Communauté de Communes a souhaité être accompagnée par un prestataire spécialisé dans l'élaboration de ce type d'étude.

Après une consultation lancée le 3 septembre 2015, le Bureau communautaire a décidé de retenir l'offre présentée par le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM).

COMITÉ DE PILOTAGE N°1

Un premier comité de pilotage a eu lieu en décembre 2015 afin de lancer l'étude.

À cette occasion, le CALM, représenté par Philippe FRANCOIS, Directeur adjoint, et Pauline MOLLING, chargée d'études, est venu présenter **la méthodologie employée pour la réalisation de l'étude et les premiers éléments de diagnostic.**

COMITÉ DE PILOTAGE N°2

Un second comité de pilotage a eu lieu en avril afin que le CALM présente la synthèse des enquêtes postales réalisées auprès des propriétaires de logements vacants ainsi que la synthèse des rencontres avec les communes-membres de la CCPOM afin de déterminer un échantillon significatif de logements vacants.

L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT VOUS PROPOSE UNE NOUVELLE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉE !

Le 20 mai 2016, l'ALEC du Pays Messin a évolué et a mis en place une nouvelle offre de service avec le soutien de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et partenaires locaux ! C'est une évolution des missions pour l'ALEC qui propose désormais, pour les propriétaires de maisons individuelles et copropriétaires, un accompagnement privilégié des projets de rénovation à travers un fil conducteur. La réussite d'une opération de rénovation énergétique nécessite l'élaboration d'un projet adapté aux besoins du logement, voire de l'immeuble, aux attentes des propriétaires et à leur capacité d'investissement. Un accompagnement spécifique peut se révéler indispensable, à l'échelle notamment d'une copropriété.

UNE NOUVELLE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DANS QUEL BUT ?

Le but est de faciliter votre rénovation en simplifiant les démarches.

Ainsi, cette évolution de service vous propose une « offre globale », d'accompagnements privilégiés qui s'étend tout au long de votre projet.

Le parcours de rénovation mis en place vous permet alors de suivre les étapes de votre projet de manière simplifiée en ayant **accès à un réseau local** de différents acteurs de la rénovation :

> L'Agence Départementale

d'Information sur le Logement :

spécialiste du logement dans votre département : information sur vos droits en matière d'accession et de rapports locatifs, diagnostic de financement.

> **L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie** : opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique.

> **L'Agence nationale de l'habitat** : aide à l'amélioration des logements locatifs privés, modeste et très modeste.

> **Le Centre Amélioration du Logement de la Moselle** : a pour objet l'amélioration des logements et du cadre de vie.

> **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle** : fédère les initiatives et formule les propositions d'un secteur économique performant et compétitif.

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment : se mobilise pour promouvoir, défendre, représenter les intérêts économiques et sociaux des entreprises artisanales du bâtiment.

> Le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de Moselle :

Développe l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages.

> **Le Conseil régional de l'ordre des architectes de Lorraine**

> **La Fédération CINOV** : créée pour promouvoir et défendre les entreprises des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique.

> **La Région Grand Est**

> La Société d'Équipement Du Bassin

Lorrain : modernise, aménage et construit les outils au service des collectivités et des entreprises.

> **L'Union nationale du syndicat français des architectes**

Tous les acteurs du parcours de rénovation sont présents au long de ce fil rouge pour informer, conseiller et intervenir, soit à titre gratuit soit à titre onéreux, ceci dans l'objectif de vous aider à mener à bien votre projet de rénovation.



A QUI CETTE NOUVELLE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT S'ADRESSE-T-ELLE ?

Vous pouvez bénéficier de l'offre de service que vous soyez propriétaire de maison individuelle ou copropriétaire, il suffit d'avoir un projet de rénovation.

> Si je suis propriétaire de maison individuelle ?

En tant que propriétaire, vous aurez accès à un accompagnement privilégié pour votre projet et un suivi personnalisé pour vos travaux dans l'objectif de faire de votre maison un bâtiment à basse consommation ! Mais ne vous inquiétez pas, même les petits chantiers de rénovation ont leur place dans cet accompagnement !

A chaque étape du parcours de votre rénovation, du personnel spécialisé vous assiste dans votre démarche et vous met à disposition des outils pour garantir une rénovation réussie :

- > La refonte du site internet de l'ALEC du Pays Messin vous permet l'accès aux outils dédiés à l'offre d'accompagnement personnalisée.
- > Un accès à une liste de professionnels qualifiés
- > Des fiches pratiques pour ne pas se tromper
- > Un espace personnel retraçant les étapes suivies et à venir du projet
- > Des interlocuteurs disponibles en temps réel via un outil de communication en ligne
- > Des conseillers EIE, des bureaux d'études, des artisans, des architectes...

Le fil rouge principal est porté par les EIE de l'ALEC du Pays Messin, connus et reconnus pour leur neutralité et leur objectivité dans les informations et conseils donnés.

> Si je suis copropriétaire ?

La nouvelle offre de service s'adresse également aux copropriétés à travers l'outil « Coach Copro ». Par ce dispositif un appel à candidature est lancé. L'objectif est de repérer des copropriétés motivées afin de les accompagner dans leur démarche de réduction de la consommation d'énergie. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement à la clé dans le projet de rénovation de leurs copropriétés. Cet appel est ouvert à toutes les copropriétés des territoires adhérents de l'ALEC du Pays Messin.

SI JE SOUHAITE BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Vous êtes désireux de réduire votre facture énergétique tout en logeant dans une habitation confortable et saine ? L'Agence Locale de l'Energie et du Climat reste à votre disposition pour en savoir plus.

N'hésitez pas à contacter l'ALEC du Pays Messin.

Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin

Mission Espace INFO>ENERGIE
Cloître des Récollets
1, rue des Récollets
METZ

03 87 50 82 21

paysmessin@eie-lorraine.fr
www.alec-paysmessin.fr
www.facebook.com/ALEC.
du.Pays.Messin



LE COACH COPRO : Qu'est-ce que c'est ?

Le « Coach Copro » est un site internet dédié à l'accompagnement des copropriétés dans les projets de rénovation. Cet outil est mis à disposition des copropriétaires par l'ouverture d'un compte personnel sur le site dédié. Le copropriétaire y trouvera à sa disposition un ensemble d'outils utiles au démarrage et au suivi de son projet de rénovation.

Ainsi il aura à disposition un partage d'informations entre les différents acteurs de la copropriété [Conseil Syndical – Syndic – Copropriété – Assistant à maîtrise d'ouvrage – Maîtrise d'œuvre], des documents thématiques pour chaque phase de la rénovation [prédiagnostic – audit énergétique – consolidation programme travaux – travaux – suivi post-travaux – suivi des consommations] et une historisation de données permettant une exploitation facile.

coach
copro



Avant



Après

LA CCPOM VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES ET D'ISOLATION THERMIQUE

Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre maison ? Isolation thermique et/ou un ravalement de façades ? Sous certaines conditions, la CCPOM peut vous accompagner techniquement et financièrement.

IMPORTANT : Avant de commencer vos travaux, renseignez-vous auprès de nos services, il est important de ne pas les démarrer avant d'avoir reçu la notification de la décision d'attribution de subvention.

LA CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADES

La CCPOM mène depuis 2005 une campagne de ravalement de façades sur son territoire afin de valoriser le cadre de vie des habitants de son intercommunalité.

En 2015, une nouvelle campagne de ravalement de façades portant sur le bâti ancien des treize communes est engagée.

La CCPOM propose :

> Une aide financière en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine :

- Pour la CCPOM : jusqu'à **20% du coût HT des travaux dans la limite de 915 € pour une maison individuelle d'une surface de moins de 250 m²** [se référer au règlement pour les cas différents]
- Participation du Conseil régional sous certaines conditions. Les aides régionales sont destinées à co-financer les travaux concernant les édifices construits :
 - Avant 1965 et situés dans les cités ouvrières et les centres anciens des communes, qui n'ont pas été dénaturés par des percements de portes de garages ou de fenêtres avec une attention particulières de manouvriers et les fermes ;
 - Entre 1871 à 1939, sous réserve du maintien du traitement de surface [enduit, couleur...].

> Ainsi qu'une aide technique en partenariat avec le Centre d'Amélioration au Logement de Moselle [CALM].

Les propriétaires privés (occupants ou bailleurs) peuvent bénéficier d'une aide financière de la CCPOM et sans conditions de ressources. Le nombre de propriétés subventionnables pour un même propriétaire n'est pas limité.

LA CAMPAGNE D'ISOLATION THERMIQUE

Une toiture et des murs mal isolés ? C'est **55%** des déperditions de chaleur. Face à ce constat, la CCPOM a mis en place une campagne d'isolation thermique pour soutenir les propriétaires qui réalisent des travaux visant à améliorer la performance énergétique de leur habitation.

En effet, cette campagne d'isolation thermique a pour but d'aider les particuliers qui investissent dans des équipements permettant de limiter la consommation d'énergie et des ressources naturelles. **Cela consiste à soutenir techniquement et financièrement les particuliers réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et des combles perdus de leur logement.**

> **Pour les travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur :** la subvention allouée par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle est de **20% du montant HT des travaux, plafonnée à 1 200 €HT pour les maisons individuelles** (voir le règlement pour les cas différents).

> **Pour les travaux d'isolation thermique des combles perdus :** la subvention allouée par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle est de **20% du montant HT des travaux, plafonnée à 500 €.**

Pour obtenir des informations détaillées et connaître les modalités d'intervention de la Communauté de Communes, vous pouvez télécharger les deux règlements d'intervention sur notre site internet :

www.ccpom.fr

ainsi que le formulaire de demande de subvention, point de départ de votre demande et/ou contacter le service HABITAT de la CCPOM

au 03 87 58 32 32.

LA CCPOM PARTENAIRE DE DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS

La Communauté de Communes Pays Orne Moselle a apporté son soutien et a été partenaire de différentes manifestations :

SMIVO

«Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne».

Edition 2016 Courses Pédestres de la Vallée de l'Orne traversant 5 communes Rombas – Moyeuve – Grande – Rosselange – Clouange – Vitry sur Orne et Gandrange

« Groupement de la Vallée de l'Orne et du Conroy ».

Edition 2016 Concours de pêche à l'occasion de l'ouverture de la pêche à la truite le long de l'Orne et du Conroy.

« Union Sportive Avenir Amnéville Gymnastique».

Etape qualificative de la zone-est pour le trophée national et le championnat de France de Trampoline, Tumbling, Gym acrobatique et Team Gym.

« Les Joyeux Carnavaliers ».

Edition 2016 du Carnaval de Rosselange défilé de chars et des Carnavaliers dans les rues de Rosselange.

« Association les Mats de Cocagne ».

Edition 2016 de la Fêtes des vins à Marange Silvanage. Manifestation des viticulteurs Mosellan ainsi que la marque départementale Mangeons Mosellan.

« Festival du rire » à Moyeuve Grande édition 2016. Représentation de 4 spectacles, 2 one man show ainsi que de 2 pièces de Théâtres.

« Circuit des Templiers »

Pierrevillers Edition 2016. Circuit à vélo sur les routes de Moselle et Meurthe et Moselle.

« Insolivres »

Edition 2016. Projet de coopération entre les bibliothèques de Rombas, Ste Marie aux Chênes, Montois la Montagne, Rosselange, Moyeuve Grande, Marange Silvanage. Faire connaître les bibliothèques municipales par le biais d'animations culturelles.

Challenge « Au Boulot à vélo »

Opération pour promouvoir les déplacements à vélo domicile-travail.

«Salon de la découverte Professionnelle»

Collège René Cassin Guénange Edition 2016. Salon d'orientation du bassin d'éducation et de formation de Thionville – Hayange –Rombas afin de promouvoir l'information et l'orientation des élèves de 3° des collèges du territoire.

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Fallait-il oui ou non fusionner avec Metz Métropole ? Justifier un mauvais choix en utilisant des pourcentages d'impôts c'est comme comparer 10% de plomb et 10% de plume ; ça n'a aucun sens, chaque Commune restant libre de ses impôts locaux.

Face à un enjeu aussi important, il aurait été judicieux de nous demander notre avis avant de prendre position.

Le débat n'a pas eu lieu, rappelez vous du sort réservé au maire de Moyeuve-Grande avec sa piscine municipale. Propager de fausses informations ne fait pas une politique, ni une stratégie d'avenir. Il semble que l'intérêt de baron[nie]s prime sur l'intérêt général.

Combien de communes ont quitté Metz Métropole ? AUCUNE

Combien de communes ont perdu autant d'habitants qu'à Rombas ces 3 dernières années? AUCUNE.

Des hommes et des projets ont été combattus avec acharnement. Ils sont aujourd'hui repris et mis à l'honneur. Quelques exemples, le Docteur KIFFER, et récemment le projet d'une gare intercommunale.

Ce que veulent les oligarques : mettre la main sur le pôle thermal d'Amnéville pour distribuer des postes aux copains. Nous ne l'accepterons pas.

Pour donner des leçons il faut être exemplaire.

La C.C.P.O.M. n'a aucune marge de manœuvre, pire elle étale ses dettes. Cette gouvernance a endetté les Rombasiens jusqu'en 2030. Amnéville voit chaque année des services disparaître et les impôts ont augmenté indécemment, comme à Rombas.

Pourquoi défendre des baronnies qui ne font que complexifier et rendre plus coûteux les services publics ?

Le président et quelques maires initiés ont créé une structure douteuse de deux communautés de commune où aucune opposition n'existe. Que pensez-vous de cette étude qui va coûter 250 000€ H.T. confiée à la société SODEVAM dans laquelle M. FOURNIER est administrateur ? C'est une fois encore avec nos impôts que cette étude est financée.

Cette dépense est-elle engagée pour nous dire ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas sur le site ?

Qui sera placé à tel ou tel poste ? Pour nous, c'est une pratique que nous bannissons.

ZOOM SUR... LE DOMAINE DES HATTES DE MARANGE-SILVANGE



Marange-Silvange est une commune de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, située dans un environnement verdoyant, dominé par des coteaux, naguère couverts de vignes. Aujourd'hui des passionnés, comme la famille L'Huillier, ont rendu à la commune une partie de son passé en replantant des vignes.

Rencontre avec Mme L'Huillier propriétaire avec son mari du «Domaine des Hattes», qui se fait un plaisir de la faire visiter tout en racontant l'histoire de la vigne à Marange :

- Bonjour Mme L'Huillier nous voilà donc sur votre domaine viticole « Le Domaine des Hattes », quand et comment a-t-il été créé et pourquoi ce nom ?

- Bonjour, alors notre première plantation date de 2003, il s'agissait d'un terrain acquis lors d'une vente aux enchères. C'était une forêt vierge qu'il a fallu délimiter et défricher entièrement. Nous avons commencé par planter 2ha46 d'Auxerrois et 7ha01 de Pinot Noir. Quant au nom, c'est lié au cadastre «parcelle sous-les hattes». Le mot «hattes» serait détourné du mot «huttes», habitations traditionnelles de l'époque.

- Pourquoi avoir fait ce choix de devenir vigneron ? Est-ce familial, une passion ?

- C'est d'abord une question de passion effectivement...

Mon mari voulait devenir horticulteur. Il a toujours aimé le travail de la terre, s'occuper des plantes. Puis en faisant des recherches sur notre arbre généalogique on s'est rendu compte qu'il y avait déjà eu une famille de vigneron. Alors c'est peut-être génétique finalement.



- Vous possédez également une imprimerie, n'est-ce pas trop difficile de jongler entre les 2 ?

- Si bien entendu surtout dans les périodes difficiles dans les vignes comme le désherbage, la taille etc...D'autant plus que nous faisons la plupart des choses manuellement.

Actuellement l'imprimerie est tenue par mes 2 fils. La vigne c'est sur le temps libre des uns et des autres.

- Quels types de cépages produisez-vous ?

- Alors les cépages sont au nombre de 5 : **L'Auxerrois, le Pinot Noir, le Pinot Gris, le Gamay et le Gewurztraminer.**

Nous avons 6 vins déclinés du plus sec au plus doux : L'Auxerrois [AOC Moselle], le Blanc de la Croix de Fer [AOC Moselle], le Douceur des hattes, le Blanc des Hattes, qui est notre produit phare, le Rosé de Marange, et le Pinot Noir [AOC Moselle]. Nous faisons également une eau de vie Marc de Raisin du Domaine des Hattes et un apéritif le Mistelle.

- Pourriez-vous chiffrer votre production et quelle est votre meilleure année ?

- Tout d'abord notre devise est de produire un vin de qualité plutôt qu'une grande quantité de bouteilles.

Nous ne faisons pas de commercialisation à l'extérieur, uniquement de la vente aux particuliers. Notre meilleure année

a été 2015, 2000 bouteilles pour l'ensemble des cépages. Pas beaucoup de production mais une excellente qualité, obtenue par une taille de la vigne en guyot simple avec une seule arcure, ce qui permet de limiter le nombre de grappes par cep.

Ainsi on favorise au maximum la maturité du raisin et on obtient une qualité optimale. De plus nous ne désherbons pas les vignes chimiquement, mais par un travail mécanique de la terre, nous obtenons un développement harmonieux du vignoble. Pour lutter contre les maladies de la vigne nous n'utilisons que des produits respectueux de l'environnement et que l'agriculture biologique préconise.

Aujourd'hui le domaine s'étend sur 1,5 ha. Pour en vivre correctement il nous faudrait 5-6ha. Nous avons acquis d'autres terrains mais rien n'a été planté pour le moment.

De ce contexte vigneron, il nous reste deux symboles forts.

Le pressoir banal qui a été construit à la fin du 17^e siècle. Ce pressoir a fonctionné pour la dernière fois en 1935, tous les autres pressoirs ont disparu.

Voici quelques chiffres le concernant : longueur de l'arbre 12 mètres, longueur de la vis 5 mètres, poids de la pierre 2 tonnes, pression exercée sur le raisin 45 tonnes. Ce pressoir est réputé être un des plus grands d'Europe et le plus ancien de France.

La chapelle des vignes : En l'an 1877, le 7 octobre, fête de Notre Dame du St Rosaire, à l'issue des vêpres, Monsieur le curé Bastien a béni une chapelle élevée en l'honneur de Notre Dame de Lourdes par M et Mme Haquard sur leur terrain. Cette chapelle appelée encore Notre Dame des Vignes se situait au milieu des vignes.